









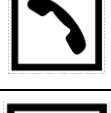




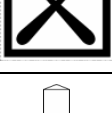

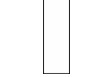
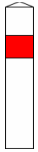






SIGNALISATION ROUTIERE : LES PANNEAUX DE SIMPLE INDICATION




Cet ensemble regroupe les panneaux autres que ceux d'obligation, d'interdiction et de danger. C'est juste des indications, des informations fournies au conducteur et qui n'impliquent pas forcément une action. Le panneau associé à l'un de ces panneaux signale l'étendue de la réservation ou de l'indication.

	C1a Lieu aménagé pour le stationnement.		C1b Lieu aménagé pour le stationnement gratuit à durée limitée avec contrôle par un dispositif approprié.
	C1c Lieu aménagé pour le stationnement payant.		C5 Station de taxis. L'arrêt et le stationnement y sont réservés aux taxis en service ; le marquage approprié signale l'étendue de cette réservation.
	C6 Arrêt d'autobus. L'arrêt et le stationnement des autres véhicules sont interdits, sur une étendue signalée par le marquage approprié.		C8 Emplacement d'arrêt d'urgence. l'emplacement constitué par un aménagement ponctuel de l'accotement est réservé aux arrêts d'urgence.
	C12 Circulation à sens unique		ID2 Aéroport
	ID3 Hôpital ou clinique assurant les urgences		ID4 Hôpital ou clinique n'assurant pas les urgences
	ID5B Poste d'appel téléphonique		ID7 Installation accessible aux personnes handicapées à mobilité réduite
	ID10 Auberge de jeunesse		ID13b Port de commerce
	ID25 Hôte		ID26a Restaurant ouvert 7 jours sur 7
	ID26b Débit de boissons ou établissement proposant des collations sommaires, ouvert 7 jours sur 7		J1 Balisage des virages

	J3 Signalisation de position des intersections de routes		J4 Balisage de virages
	J5 Signalisation des têtes d'îlots directionnels à contournement par la droite		J6 Délinéateur. Balisage des limites de chaussées
	J7 Manche à air. Balise indiquant l'endroit où souffle fréquemment un vent latéral violent ainsi que l'intensité et la direction de celui-ci		

LA SIGNALISATION DES PASSAGES À NIVEAUX ET AIRES DE DANGER AERIEN

	J10 Balise pour passage à niveau.		G1 Signalisation de position, d'une part, des passages à niveau à une voie sans barrières ni demi-barrières et non munis de signalisation automatique et, d'autre part, des aires de danger aérien où les mouvements d'avions à basse altitude constituent un danger pour la circulation routière. Dans ce dernier cas le panneau est complété par un dispositif lumineux d'interruption de la circulation (deux feux rouges clignotants alternativement et placés à la même hauteur)
	G1_bis Signalisation de position des passages à niveau à une voie munis d'une signalisation automatique lumineuse et sonore sans barrière ni demi-barrière. Les signaux G1bis et G1b bis sont composés respectivement d'un panneau G1 ou G1b complété par un signal sonore et un feu clignotant dont le fonctionnement annonce l'arrivée des trains		G1a Signalisation de position des passages à niveau à plusieurs voies sans barrière ni demi-barrière et non munis de signalisation automatique
	G1a_bis Signalisation de position des passages à niveau à plusieurs voies munies d'une signalisation automatique lumineuse et sonore sans barrière ni demi-barrière. Les signaux G1a bis et G1c bis sont composés respectivement d'un panneau G1a ou G1c complété par un signal sonore et un feu rouge clignotant dont le fonctionnement annonce l'arrivée des trains		G1b Signalisation de position, d'une part, des passages à niveau à une voie sans barrières ni demi-barrières et non munis de signalisation automatique et, d'autre part, des aires de danger aérien où les mouvements d'avions à basse altitude constituent un danger pour la circulation routière. Dans ce dernier cas le panneau est complété par un dispositif lumineux d'interruption de la circulation (deux feux rouges clignotants alternativement et placés à la même hauteur)
	G1b_bis Signalisation de position des passages à niveau à une voie munis d'une signalisation automatique lumineuse et sonore sans barrière ni demi-barrière. Dans ce dernier cas le panneau est complété par un dispositif lumineux d'interruption de la circulation (deux feux rouges clignotants alternativement et placés à la même hauteur)		G1c Signalisation de position des passages à niveau à plusieurs voies sans barrière ni demi-barrière et non munis de signalisation automatique

	<p>G1c_bis Signalisation de position des passages à niveau à plusieurs voies munies d'une signalisation automatique lumineuse et sonore sans barrière ni demi-barrière. Les signaux G1a bis et G1c bis sont composés respectivement d'un panneau G1a ou G1c complété par un signal sonore et un feu rouge clignotant dont le fonctionnement annonce l'arrivée des trains</p>		<p>G2 Signalisation automatique avec un feu rouge clignotant et munie de demi-barrières à fonctionnement automatique interceptant la partie droite de la chaussée. Le fonctionnement du feu rouge clignotant annonce l'arrivée des trains et précède de peu la fermeture des demi-barrières</p>
	<p>R24 Signaux d'arrêt</p>		